

Passeport personne majeure

 Pré-demande
en ligne



V5 080324



Ville de Miramas

www.miramas.fr

Numéro unique gratuit :
08000 13140

Services municipaux et CCAS
Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Mardi
de 12h à 18h

Passeport personne majeure

Qu'est-ce qu'un passeport biométrique ?

Le passeport biométrique permet de voyager en toute sécurité.

Il fait également office de pièce d'identité dans la plupart des pays étrangers.

Où obtenir le formulaire ?

- Hôtel de ville
Place Jean-Jaurès
- Sur le site <https://ants.gouv.fr>

Conditions pour réaliser une demande de passeport ?

Prendre un rendez-vous en mairie et apporter toutes les pièces justificatives à fournir.

Pièces à fournir ?

- Formulaire cerfa (1^{ère} page complétée) ou récapitulatif de la pré-demande ANTS (imprimé)
- Original + photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Photo d'identité aux normes de moins de 6 mois (ne pas la découper)
- Original + photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, électricité, gaz, téléphone, impôts, quittance de loyer émanant d'un organisme bailleur)

Si hébergement

- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant (voir liste ci-dessus)
- Photocopie carte d'identité recto-verso de l'hébergeant en cours de validité
- Attestation d'hébergement sur papier libre, mentionnant la date du début de l'hébergement

Si renouvellement

- Original + photocopie du passeport (1^{ère}, 2^e et dernière page)

Si naturalisation

- Original + photocopie acte de naturalisation

Si perte ou vol

- Déclaration de perte (faite le jour du dépôt du dossier) ou pour vol : original + photocopie du dépôt de plainte

Si changement matrimonial

- Original de l'acte de mariage ou de décès de moins de 3 mois
- Original + photocopie du jugement complet et définitif de divorce avec autorisation du port du nom d'usage

Si tutelle

- Présence du tuteur muni d'un titre d'identité valide
- Jugement de tutelle
- Autorisation écrite du tuteur

Si curatelle

- Original + photocopie du jugement de curatelle

Durée de validité

10 ans.

Coût ?

86 € en timbre fiscal électronique (achat sur internet ou en presse/tabac presse/tabac).



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Présence obligatoire du demandeur lors du dépôt du dossier et du retrait du titre
- Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité
- La plateforme se réserve le droit de réclamer tout document supplémentaire qu'elle jugera utile
- Dépôt des dossiers et retrait des titres sur rendez-vous
- Prise de rendez-vous par téléphone au 08000 13140, au guichet ou sur miramas.fr